



## Compte-rendu analytique de la séance du Conseil municipal du jeudi 08 avril 2021

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, le jeudi 08 avril 2021, à 18h00, au Pôle Culturel et Associatif, sous la présidence de Monsieur Philippe FOLLET, Maire de Courtenay.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a :

- **adopté** le Compte-rendu analytique et le Procès-verbal du Conseil municipal du lundi 08 mars 2021 .
- **décidé** de ne pas approuver le transfert de la compétence mobilité, possibilité offerte par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 au profit de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO). Il a également **décidé** de ne pas valider la modification des statuts de la 3CBO, puis a **pris acte** que la Région deviendra automatiquement Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale sur le territoire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021 . Enfin, il a **autorisé** Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la délibération afférente à ce point.
- **accepté** de maintenir, en 2021, les taux d'imposition des taxes directes locales votés pour l'exercice 2020 (Taxe foncière pour le bâti : 40,29 % / Taxe foncière pour le non-bâti : 46,32 %) et a **autorisé** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **adopté** le budget primitif 2021 COMMUNE, par chapitre budgétaire et par opération, avec présentation fonctionnelle, reprise des résultats 2020 ainsi que celle des restes à réaliser, tel qu'il a été présenté.
- **adopté** le budget primitif 2021 EAU, par chapitre budgétaire, avec reprise des résultats 2020, tel qu'il a été présenté.
- **adopté** le budget primitif 2021 ASSAINISSEMENT, par chapitre budgétaire et par opération avec reprises des résultats 2020, tel qu'il a été présenté.
- **décidé** de créer un poste d'agent polyvalent de restauration à temps non complet de 17h00 hebdomadaires, à compter du 08 avril 2021, et a **autorisé** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

- **décidé** de créer au tableau des effectifs un emploi permanent, à temps complet, sur le grade d'Adjoint administratif territorial, à compter du 08 avril 2021. Il a également **décidé** de prévoir la rémunération correspondant au cadre d'emplois concerné et le déroulement de carrière de l'agent recruté. Il a ensuite **précisé** que les crédits seront inscrits au chapitre 12 du budget de la Commune et, enfin, **autorisé** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au dossier.
- **décidé** de créer au tableau des effectifs un emploi permanent, à temps complet, sur le grade d'Adjoint technique territorial, à compter du 08 avril 2021. Il a ensuite **décidé** de prévoir la rémunération correspondant au cadre d'emplois concerné et le déroulement de carrière de l'agent recruté. Puis il a **précisé** que les crédits seront inscrits au chapitre 12 du budget de la Commune. Enfin, il a **autorisé** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au dossier.
- **donné** un avis favorable à la proposition de périmètre de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles et a **autorisé** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **approuvé** la convention d'adhésion Petites villes de demain et a **autorisé** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.
- **donné** un avis défavorable à la vente par LogemLoiret des 20 Logements de la Résidence de la Clairis puis a **autorisé** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien des espaces verts des parcelles AB n°355 et AB n°356 sises à Courtenay. Il a également **accepté** de mandater GEOMEXPERT afin de procéder au bornage. Enfin, il a **autorisé** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien des espaces verts communautaire. Il a par la suite **autorisé** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Informations du Maire et questions diverses.**

Fait à Courtenay, le 09 avril 2021

Le Maire,

Philippe FOLLET

